

RÈGLEMENT CONCOURS

TROPHÉES
sader

du 5 au 8 avril 2019



PARIS^{EXPO}
PORTE DE VERSAILLES

www.sadec.com

Cher exposant,

Nous vous remercions encore une fois pour votre inscription au SADECC. Vous participez ainsi activement à dynamiser la profession, à la faire connaître et reconnaître.

Du 5 au 8 avril 2019 prochain, le SADECC va ouvrir ses portes aux cuisinistes, poseurs, architectes, bainistes, investisseurs et futurs cuisinistes en quête de nouveautés, tendances et parfois même en recherche d'emploi ou souhaitant ouvrir un point de vente.

Afin de mettre en avant vos produits et services, les Trophées du SADECC reviennent avec là encore des évolutions à vous dévoiler. Le jury sera composé exclusivement de cuisinistes souhaitant visiter le salon, et les résultats seront dévoilés le **vendredi 5 avril** en fin de journée.

Ainsi, si vous souhaitez participer aux Trophées, notez que vous devez être potentiellement disponible pour cette date.

Toute notre équipe reste à votre disposition pour vous accompagner et pour que votre participation au SADECC 2019 vous apporte une entière satisfaction.

L'équipe du SADECC

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE I : THÈME ET OBJECTIF

La société Sadecc organise un concours intitulé « Les Trophées du SADECC 2019 - 2020 », visant à élire, parmi les exposants, les produits et services liés à l'équipement de la cuisine les plus performants, innovants, design, originaux ou encore écologiques. Une première sélection faite par un jury de journalistes (presse pro et grand public) permettra de désigner les nominés, qui seront ensuite départagés par les

visiteurs du SADECC. Ce sont eux qui désigneront le produit ou service lauréat dans chaque catégorie. Le vote final aura lieu entre le **1^{er} et le 15 mars 2019**. Les lauréats seront dévoilés aux journalistes et visiteurs le vendredi 5 avril 2019, lors de la soirée de remise des Trophées, qui aura lieu dans le hall 7.1. Ce vote est individuel.

ARTICLE II : CATÉGORIES

Les Trophées comportent 8 catégories :

- Prix Meuble
- Prix Electroménager
- Prix Plan de travail
- Prix Evier & Robinetterie
- Prix Concept de distribution
- Prix Accessoires
- Prix Services
- Prix spécial du Jury

ARTICLE III : PARTICIPATION ET ORGANISATION

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tout produit ou service d'une marque exposant à l'édition 2019 du SADECC. La première étape consiste à faire parvenir à l'organisateur (e.verries@officielnet.com) son dossier de participation pour le **lundi 11 février 2019**. Des journalistes de la presse professionnelle et grand public feront une pré-sélection des dossiers reçus pour n'en retenir que trois par catégorie. Ces trois dossiers seront désignés « les nominés ».

Nous adresserons ensuite un email visant à faire voter les visiteurs inscrits sur la plate-forme SADECC. Nous présenterons les trois nominés et demanderons à chaque visiteur de voter sur la période du **25 février au 25 mars**.

Une seule adresse email (enregistrée) pourra voter.

La clôture des votes est fixée le **vendredi 25 mars 2019**.

ARTICLE IV : MODALITÉS

Pour participer, il suffit de se faire connaître auprès de l'organisateur du SADECC et de s'inscrire dans la catégorie qui correspond au produit ou au service concerné. Chaque marque postulante devra indiquer sa catégorie, remettre à l'organisateur 1 photo HD et un bref descriptif (150 mots) de son produit ou service afin d'en expliquer les particularités à mettre en avant pour la catégorie dans laquelle la marque souhaite concourir.

La présentation, sous forme de document Word sera relayée sur notre page Facebook et sur le site Internet du salon.

Le produit ou service de la marque qui postule devra être exposé (produit) ou proposé (service) sur son stand au SADECC.

Une marque ne peut postuler que pour une seule catégorie de Trophée.

Les stands exposant plusieurs marques pourront postuler pour chacune d'entre elles (si elles sont inscrites au catalogue du salon).

La remise des Trophées aura lieu le **vendredi 5 avril 2019** en présence de la directrice du salon.

La soirée est réservée à la presse, aux exposants et à une liste de VIP.

ARTICLE V : DÉSIGNATION DES LAURÉATS

L'organisation du SADECC contactera chaque lauréat dès le 26 mars pour que chacun puisse s'organiser. La déclaration de

confidentialité devra être obligatoirement remise lors de votre inscription aux Trophées.

REMISE DES TROPHÉES

DÉROULEMENT ET HORAIRES

Le SADECC organise la Remise des Trophées
le **vendredi 5 avril 2019**.

Cette soirée est l'occasion de vous remercier pour votre confiance, de faciliter les échanges entre les divers exposants et de vous permettre d'inviter des clients VIP ou des prospects dans un cadre agréable.

- **Dès 17h** : Remise des Trophées dans la zone Workshops.
- **18h00 - 22h** : Cocktail avec DJ, dans le hall 7.1.